

Image not found or type unknown



Cadre superieur en profession libérale

Par **sonia**, le **30/06/2009** à **10:57**

Bonjour
je voudrais savoir si en tant que cadre superieur je peux travailler à l'etranger en profession libérale. en afrique précisément.
j'y ai déjà travaillé plusieurs année, mais dans l'obligation de me mettre au chômage je ne peux réintégrer ma société.
on me dit que je peux retravailler en afrique mais en profession libérale c'est fastidieux.
que dois je faire ?
merci